



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2006/L.17
26 mai 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**

**Vingt-quatrième session
Bonn, 18-26 mai 2006**

**Point 3 de l'ordre du jour
Programme de travail quinquennal sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité et
l'adaptation à ces changements**

Programme de travail quinquennal sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est félicité de l'échange de vues qui avait eu lieu lors de la réunion informelle des représentants des Parties tenue à Vienne (Autriche) du 13 au 15 mars 2006 dans le but de faire progresser l'élaboration d'un projet de liste indicative d'activités à inscrire au programme de travail quinquennal sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Le SBSTA a examiné le document FCCC/SBSTA/2006/4 dans lequel figurait le rapport de cette réunion.
2. Le SBSTA a remercié le Gouvernement autrichien d'avoir accueilli la réunion et les Gouvernements suédois et suisse de l'appui financier qu'ils avaient fourni à son organisation.
3. Le SBSTA a demandé au secrétariat de mettre à jour régulièrement la liste des organisations et institutions qui œuvrent dans des domaines se rapportant au programme de travail, reproduite dans le document FCCC/SBSTA/2006/INF.3.
4. Comme il le lui avait été demandé dans la décision 2/CP.11, le SBSTA a examiné les activités et modalités supplémentaires à inscrire au programme de travail. Il est convenu de se pencher sur les activités à entreprendre pendant la période à venir jusqu'à sa vingt-huitième session (juin 2008) en s'appuyant sur le projet de texte qui est reproduit en annexe au présent document, en vue de mener à bien cette tâche à sa vingt-cinquième session (novembre 2006). Il a décidé d'examiner et de développer, à sa vingt-huitième session et à ses sessions ultérieures, les activités et modalités supplémentaires à inscrire au programme de travail.

Annexe

[Projet de conclusions proposé par le Président

Généralités

1. Le SBSTA a décidé d'inviter les organisations compétentes et les autres parties prenantes à exécuter les activités prévues au programme de travail telles que définies aux paragraphes 11 à 50 ci-après. Il a décidé aussi de développer la mise en œuvre du programme de travail, comme indiqué dans ces mêmes paragraphes.
2. Le SBSTA a demandé au secrétariat de lui faire rapport, à sa vingt-cinquième session (novembre 2006), à sa vingt-sixième session (mai 2007) et à sa vingt-septième session (décembre 2007) sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de son programme de travail quinquennal.
3. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir un rapport récapitulatif des résultats de la mise en œuvre de son programme de travail quinquennal durant les deux premières années, pour qu'il puisse l'examiner à sa vingt-huitième session (juin 2008) et donner les orientations qu'il convient au sujet des mesures à prendre ultérieurement.
4. Ce rapport et les produits escomptés, le cas échéant, devraient notamment:
 - a) Donner une analyse des questions qui font l'objet des différentes activités, dresser état des lieux et exposer les enseignements tirés;
 - b) Mettre en évidence les lacunes, les besoins (dont les éventuelles capacités nécessaires), les possibilités et les obstacles et difficultés rencontrés;
 - c) Formuler des recommandations.
5. Le SBSTA est convenu que les produits escomptés de la mise en œuvre de son programme quinquennal devraient être largement diffusés auprès des parties prenantes intéressées par des moyens efficaces, notamment par le secrétariat, le cas échéant.
6. Le SBSTA a demandé au secrétariat de s'efforcer de rallier un large éventail d'organisations, d'institutions, d'experts et de communautés à la mise en œuvre du programme de travail.
7. Le SBSTA a demandé au secrétariat de mettre régulièrement à jour la liste des organisations et institutions qui œuvrent dans des domaines se rapportant au programme de travail, qui figure dans le document FCCC/SBSTA/2006/INF.3.
8. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 4 août 2006, leurs vues sur l'opportunité de constituer un groupe d'experts et le rôle que celui-ci pourrait jouer dans la mise en œuvre du programme de travail quinquennal. Il a demandé au secrétariat de rassembler ces communications dans un document de la série MISC. (divers), document qu'il examinerait à sa vingt-cinquième session en vue de faire les recommandations voulues à la Conférence des Parties à sa douzième session. Il a en outre invité les Parties à présenter au secrétariat, pour sa vingt-septième session, leurs vues au sujet des activités complémentaires sur la base de l'expérience acquise dans la mise en œuvre du programme de travail, en vue de décider des activités supplémentaires à inscrire au programme de travail quinquennal et d'en préciser le calendrier et les modalités.
9. Le SBSTA a noté que la mise en œuvre du programme de travail quinquennal au cours des deux premières années ne pourra pas être entièrement financée par les ressources disponibles au titre du budget de base pour l'exercice biennal 2006-2007 et qu'un financement supplémentaire devra être fourni à cet effet.

10. Le SBSTA a remercié les Gouvernements suédois et suisse de leur soutien financier à la mise en œuvre du programme de travail quinquennal et a prié instamment les Parties visées à l'annexe II de la Convention, et les autres Parties qui sont en mesure de le faire, d'appuyer financièrement cette mise en œuvre.

Méthodes et outils

11. Le SBSTA a décidé que l'exécution des activités relevant des sous-thèmes¹ A i) et B i) doit aider toutes les Parties à:

- a) Élaborer et appliquer des méthodes et outils d'évaluation des incidences, de la vulnérabilité et de l'adaptation;
- b) Élaborer des méthodes et outils permettant de définir la planification, les mesures et les initiatives en matière d'adaptation, ainsi que leur intégration au développement durable;
- c) Diffuser les méthodes et outils déjà en place, ainsi que ceux qui se font jour, et faciliter la mise en commun des données d'expérience acquises et des enseignements tirés;
- d) Diffuser les méthodes et outils permettant d'estimer les coûts et les avantages des solutions possibles en matière d'adaptation (y compris ceux qui figurent dans le recueil FCCC des méthodes et outils permettant d'évaluer les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements²).

12. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à présenter au secrétariat, pour le 1^{er} février 2007, des informations sur l'élaboration et la diffusion des méthodes et outils ainsi que leurs vues à ce sujet afin de mettre en évidence les méthodes et outils déjà en place et ceux qui se font jour; les enseignements tirés; les possibilités, lacunes et besoins; les moyens permettant de mieux diffuser l'information; et les possibilités de formation. Il a demandé au secrétariat d'établir une compilation de ces communications dans un document de la série MISC.

13. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir, pour sa vingt-sixième session, un rapport faisant la synthèse des communications susmentionnées et tenant compte des résultats pertinents des travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés, du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) et du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT).

14. Il a demandé en outre au secrétariat d'organiser, sous la direction du Président du SBSTA et avant sa vingt-septième session, une réunion d'experts avec la participation des Parties, des utilisateurs des méthodes et outils, des organisations compétentes et de représentants des communautés sectorielles et autres, pour examiner plus avant les sous-thèmes A i) et B i), en tenant compte des informations que renferme le rapport de synthèse visé au paragraphe 13 ci-dessus. Il a demandé au secrétariat d'élaborer le rapport technique découlant de cette réunion pour sa vingt-septième session.

15. Le SBSTA a défini les produits qui devraient être élaborés et diffusés conformément aux paragraphes 4 et 5, à savoir:

- a) La compilation de la série MISC. visée au paragraphe 12 ci-dessus;
- b) Le rapport de synthèse visé au paragraphe 13 ci-dessus;

¹ Tous les sous-thèmes mentionnés dans le présent document sont ceux qui sont indiqués dans l'annexe de la décision 2/CP.11.

² http://unfccc.int/adaptation/methodologies_for/vulnerability_and_adaptation/items/2674.php.

- c) Le rapport de l'atelier visé au paragraphe 14 ci-dessus.

*Données et observations*³

16. Le SBSTA a décidé que l'exécution des activités relevant du sous-thème A ii) doit aider toutes les Parties à:

- a) Promouvoir les travaux sur l'observation systématique (y compris le Plan d'application du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et le programme d'ateliers régionaux), en mettant l'accent sur les questions liées aux incidences, à la vulnérabilité et à l'adaptation et en tenant compte des besoins des parties prenantes en matière de données et de la nécessité de renforcer la capacité de fournir et d'exploiter les données, particulièrement aux niveaux régional et national;
- b) Améliorer les capacités de collecte, de gestion et d'exploitation des données d'observation et définir des moyens concrets permettant de renforcer les capacités techniques;
- c) Échanger des informations sur les incidences observées – grâce aux connaissances traditionnelles, notamment – des changements climatiques.

17. Le SBSTA a invité le secrétariat du SMOC à mettre particulièrement l'accent, dans son rapport sur l'exécution du Plan d'application qu'il lui présentera à sa vingt-cinquième session, sur les questions relevant de cette activité et à tenir compte des informations pertinentes figurant dans le plan d'application et les plans d'action régionaux découlant du programme d'ateliers régionaux.

18. Le SBSTA a en outre invité l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et ses États membres, ainsi que les SMOC et ses organisations partenaires, à étudier la manière dont leurs travaux pourraient contribuer davantage aux activités sur les incidences et la vulnérabilité, ainsi qu'à la mise en évidence des lacunes et insuffisances et des moyens d'améliorer l'infrastructure technique, en tenant compte des besoins des parties prenantes en matière de données et de la nécessité de renforcer les capacités de fournir et d'exploiter les données, particulièrement aux niveaux régional et national. Il a demandé au secrétariat de rassembler les réponses ainsi reçues et de les lui communiquer à sa vingt-septième session.

19. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'incorporer aux travaux de la réunion d'experts visée au paragraphe 14 ci-dessus l'examen du sous-thème A ii).

20. Le SBSTA a défini les produits qui devraient être élaborés et diffusés conformément aux paragraphes 4 et 5, à savoir:

- a) Le rapport du secrétariat du SMOC visé au paragraphe 17 ci-dessus;
- b) Les rapports du secrétariat du SMOC et du secrétariat de l'OMM visés au paragraphe 18 ci-dessus;
- c) La contribution au rapport de la réunion d'experts, comme indiqué au paragraphe 14 ci-dessus.

Modélisation climatique, scénarios et réduction de l'échelle des modèles

21. Le SBSTA a décidé que l'exécution des activités relevant du sous-thème A iii) doit aider toutes les Parties à:

³ Dans le cadre des travaux du SBSTA sur la recherche et l'observation systématique.

- a) Mettre en évidence les lacunes au niveau de la mise au point des scénarios et modèles régionaux et sous-régionaux du climat, et, notamment, déterminer la nécessité d'élaborer des modèles climatiques, leur accessibilité, leur applicabilité et les solutions permettant de les exploiter;
- b) Mettre en évidence les possibilités concrètes d'amélioration de l'accès aux résultats des différents modèles et d'utilisation de ces résultats, notamment par une évaluation de leur applicabilité et des possibilités de formation.
- c) Analyser les moyens d'améliorer l'accès des décideurs à tous les niveaux aux données de modélisation des changements climatiques et de réduction d'échelle et l'applicabilité de ces données par ces décideurs.

22. Le SBSTA a invité le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et son Groupe d'étude chargé des scénarios d'évaluation des incidences du climat (TGICA), d'autres organisations internationales, des centres de modélisation et les organismes régionaux et nationaux possédant une expérience pertinente sur les questions mises en évidence dans le cadre de cette activité, notamment sur les travaux entrepris en matière de réduction des incertitudes dans les projections des modèles, à fournir, pour le 1^{er} mars 2007, des renseignements sur:

- a) La disponibilité de données de scénarios climatiques aux échelles régionale et sous-régionale, dont des données minorées à partir des modèles de la circulation générale;
- b) L'utilisation de modèles différents, ainsi que de leurs résultats;
- c) Toutes les possibilités de formation.

23. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser, en marge de sa vingt-septième session, une réunion à laquelle participeraient des experts des Parties et des représentants d'organisations compétentes.

24. Le SBSTA a défini les produits qui devraient être élaborés et diffusés conformément aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus, à savoir:

- a) Un document de la série MISC. rassemblant les communications visées au paragraphe 22 ci-dessus pour sa vingt-sixième session;
- b) Les conclusions de la réunion visée au paragraphe 23 ci-dessus.

Risques liés au climat et phénomènes extrêmes

25. Le SBSTA a décidé que l'exécution des activités relevant du sous-thème A iv) doit aider toutes les Parties à:

- a) Développer les moyens et les compétences permettant la prévision des phénomènes extrêmes, et analyser les incidences de ces phénomènes;
- b) Renforcer la capacité d'exploiter l'information sur les phénomènes extrêmes et leurs incidences, d'utiliser cette information pour analyser ces incidences et d'évaluer les risques liés au climat, les seuils d'impact, leurs tendances et leurs retombées sur le développement durable;
- c) Mettre en commun et exploiter l'information sur l'expérience acquise en matière d'évaluation et de gestion des risques climatiques, ainsi que les résultats des analyses dans ce domaine;

- d) Promouvoir l'analyse, l'interprétation et la prévision de l'apparition de phénomènes extrêmes, l'étude de leurs incidences et la mise au point d'outils et systèmes correspondants.

26. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à examiner les programmes et activités en cours et à présenter au secrétariat, pour le 15 février 2007, des informations sur les incidences des changements climatiques, de la variabilité climatique actuelle et future et des phénomènes extrêmes, sur la vulnérabilité à ces facteurs, sur la capacité de prévision de ces facteurs par région et par risque, et sur les retombées sur le développement durable.

27. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser, sous la direction du Président du SBSTA et avant sa vingt-sixième session, un atelier avec la participation des Parties, d'experts et d'organisations compétentes, en tenant compte de la communication visée au paragraphe 26 ci-dessus, afin d'étudier:

- a) La variabilité climatique actuelle et future et les phénomènes extrêmes;
- b) La capacité de prévision de la variabilité climatique et des phénomènes extrêmes par région et par risque;
- c) La contribution des connaissances traditionnelles;
- d) Les retombées sur le développement durable.

28. Le SBSTA a défini les produits qui devraient être élaborés et diffusés conformément aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus, à savoir:

- a) Un document de la série MISC. pour la vingt-sixième session du SBSTA rassemblant les communications visées au paragraphe 26 ci-dessus;
- b) Le rapport de l'atelier visé au paragraphe 27 ci-dessus.

Informations socioéconomiques

29. Le SBSTA a décidé que l'exécution des activités relevant du sous-thème A v) doit aider toutes les Parties à:

- a) Dresser un constat des disponibilités (et utilisations) en matière d'informations et d'approches socioéconomiques et des mesures à prendre pour assurer une meilleure intégration de l'information socioéconomique.

30. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à présenter au secrétariat, pour le 1^{er} avril 2007, des informations, ainsi que leurs vues, sur la disponibilité des données permettant d'élaborer des scénarios socioéconomiques et des évaluations de la vulnérabilité, de la capacité d'adaptation et des possibilités en la matière, ainsi que sur l'utilisation de ces données, afin de mettre en évidence:

- a) Les approches possibles et les données disponibles;
- b) Les besoins et les lacunes;
- c) Les moyens de faire en sorte que les informations pertinentes soient plus largement disponibles et accessibles et d'assurer une meilleure intégration de ces informations.

31. Il a demandé au secrétariat de rassembler ces communications dans un document de la série MISC.

32. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser, avant sa vingt-septième session et éventuellement à l'occasion de la réunion d'experts visée au paragraphe 14 ci-dessus, une réunion d'experts sur les moyens d'améliorer l'intégration des informations socioéconomiques dans les évaluations des incidences

et de la vulnérabilité et la planification des mesures d'adaptation, en tenant compte du document de la série MISC. susmentionné.

33. Le SBSTA a défini les produits qui devraient être élaborés et diffusés conformément aux paragraphes 4 et 5 ci-dessus, à savoir:

- a) Un document de la série MISC. pour la vingt-sixième session du SBSTA, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 30 ci-dessus;
- b) Le rapport de la réunion d'experts visée au paragraphe 32 ci-dessus.

Planification et pratiques en matière d'adaptation

34. Le SBSTA a décidé que l'exécution des activités relevant des sous-thèmes B ii) et B iv) doit aider toutes les Parties à:

- a) Mettre en commun des informations sur l'expérience acquise, les enseignements tirés et les difficultés et obstacles rencontrés dans le cadre des mesures et initiatives passées et actuelles en matière d'adaptation et sur leurs retombées sur le développement durable, et en tirer des recommandations tendant à renforcer les mesures et initiatives en matière d'adaptation;
- b) Promouvoir différents moyens permettant de mettre en commun l'information et de renforcer la coopération entre les Parties et les institutions et communautés compétentes, y compris la mise en place d'une instance d'échange d'informations entre les Parties et les communautés compétentes, notamment sectorielles, et les communautés chargées de la prévention et de la gestion des risques de catastrophe;
- c) Mieux faire comprendre les stratégies de parade, ainsi que les systèmes d'alerte, les stratégies locales d'intervention et les enseignements qui peuvent être appliqués ailleurs;
- d) Évaluer les ressources disponibles pour appuyer les mesures d'adaptation et surmonter les obstacles et les difficultés qui compromettent leur mise en œuvre.

35. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à présenter, pour le 1^{er} février 2007, des communications structurées sur les approches, pratiques et technologies en matière d'adaptation aux niveaux régional, national et local dans différents secteurs, ainsi que sur les besoins et les sujets de préoccupation. Il a demandé au secrétariat de définir, pour le 1^{er} octobre 2007, la structure de ces communications et de la faire tenir aux Parties et aux organisations concernées.

36. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser, avant sa vingt-sixième session, un atelier pour échanger des informations sur la contribution des pratiques et connaissances traditionnelles en matière d'adaptation aux travaux sur les incidences, l'évaluation de la vulnérabilité et l'adaptation, en tenant compte des communications des Parties et des résultats pertinents des travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés, du GCE et du GETT.

37. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'élaborer un rapport sur cet atelier et de créer une éventuelle interface Web d'information, avant sa vingt-huitième session.

38. Le SBSTA a défini les produits qui devraient être élaborés et diffusés conformément aux paragraphes 4 et 5, à savoir:

- a) Un document de la série MISC. rassemblant les communications visées au paragraphe 35, pour sa vingt-sixième session;
- b) Un rapport sur l'atelier visé au paragraphe 37, avant sa vingt-huitième session;

- c) Une éventuelle interface Web, avant sa vingt-huitième session.

*Recherche*⁴

39. Le SBSTA a décidé que l'exécution des activités relevant du sous-thème B iii) doit aider toutes les Parties à:

- a) Analyser les possibilités et les moyens de promouvoir la recherche-développement sur les capacités d'adaptation et les pratiques en la matière qui accroissent la résilience.

40. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'élaborer, pour sa vingt-septième session, un rapport faisant la synthèse des informations relatives à la recherche en cours ou prévue dans le secteur de l'adaptation ainsi que des besoins en matière de recherche dont il est fait état dans les communications des Parties et des organisations pertinentes au titre des travaux du SBSTA sur les besoins de recherche intéressant la Convention.

41. Le SBSTA a défini les produits qui devraient être élaborés et diffusés conformément aux paragraphes 6 et 7 ci-dessus, à savoir:

42. Le rapport de synthèse visé au paragraphe 40 ci-dessus.

*Technologies d'adaptation*⁵

43. Le SBSTA a décidé que l'exécution des activités relevant du sous-thème B iii) doit aider toutes les Parties à:

- a) Intensifier les travaux sur différents aspects des technologies et du savoir-faire en matière d'adaptation, ainsi que sur les possibilités de transfert et de diffusion de ces technologies et savoir-faire, compte tenu des connaissances et de l'expérience locales et autochtones ainsi que des activités et projets en cours.

44. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'élaborer un rapport de synthèse sur les technologies d'adaptation mises en évidence dans les communications des Parties et des organisations pertinentes, pour sa vingt-sixième session.

45. Le SBSTA a examiné les recommandations du GETT au sujet du document technique sur les technologies d'adaptation et les résultats de la réunion du GETT tenue parallèlement à la vingt-cinquième session du SBSTA, la synthèse des évaluations des besoins technologiques en matière d'adaptation et des travaux réalisés précédemment sur les technologies d'adaptation dans le cadre des programmes d'action nationaux pour l'adaptation, et se prononcera sur les éventuelles activités complémentaires à mener dans le cadre du programme de travail quinquennal, dont un éventuel atelier, à sa vingt-sixième session.

46. Le SBSTA a défini les produits qui devraient être élaborés et diffusés conformément aux paragraphes 4 et 5, à savoir:

- a) Les conclusions de la réunion parallèle et les documents techniques visés au paragraphe 45;
b) Le rapport de synthèse visé au paragraphe 44, pour la vingt-sixième session du SBSTA.

⁴ Dans le cadre des travaux du SBSTA sur la recherche et l'observation systématique.

⁵ Dans le cadre des travaux du SBSTA sur le transfert de technologies.

Diversification économique

47. Le SBSTA a décidé que l'exécution des activités relevant du sous-thème B v) doit aider toutes les Parties à:

- a) Échanger des données sur les expériences et les possibilités de mise au point et de diffusion de mesures, méthodes et outils visant à accroître la résilience économique.

48. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à présenter au secrétariat, pour le 1^{er} août 2007, des informations sur les exemples de mesures de nature à accroître la résilience économique des secteurs vulnérables. Il a demandé au secrétariat de rassembler ces communications dans un document de la série MISC. qu'il examinerait à sa vingt-septième session.

49. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'élaborer un rapport de synthèse pour sa vingt-septième session.

50. Le SBSTA a défini les produits qui devraient être élaborés et diffusés conformément aux paragraphes 4 et 5, à savoir:

- a) Le document de la série MISC. rassemblant les communications visé au paragraphe 48 ci-dessus;
- b) Le rapport de synthèse visé au paragraphe 49.]
